

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 DÉCEMBRE 2020



Rapport : n° CP2020-12/0392

OBJET : Refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Ain (PDIPR) - Mise à jour des itinéraires pour la Communauté de Communes de la Dombes.

(Direction Générale Adjointe finances, développement et attractivité des territoires -
Direction du développement durable - Service nature et biodiversité)

La Commission permanente du Conseil départemental,

- Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales relative au Département, notamment ses articles L3211-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 142 .1 et suivants ;
- Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L361-1 relatif à la mise en œuvre du PDIPR par les Départements ;
- Vu la loi du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu la loi du 9 décembre 2004 dite de simplification du droit ;
- Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 octobre 2013 installant la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 juin 2016 approuvant le Livre Blanc du Tourisme ;
- Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 19 septembre 2016 approuvant le Plan Nature de 2016 à 2021 ;

- Vu la délibération de l'Assemblée départementale du février 2018 approuvant la méthode de refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Ain ;

- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 15 octobre 2020 sollicitant l'inscription des itinéraires du territoire au PDIPR de l'Ain ;

- Vu la délibération du Conseil départemental n°AD2017-07/1.0030 du 10 juillet 2017 donnant délégation à la Commission Permanente pour statuer sur toute affaire, à l'exception de celles visées aux articles L 3312-1, L 1612-12 à L 1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales, et des attributions déléguées directement au Président du Conseil départemental ;

- Vu le rapport du 16/11/2020 de monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain.

Le département de l'Ain dispose d'un patrimoine naturel riche, diversifié et favorable pour le développement des loisirs et du tourisme de nature. Les pratiquants de sports de nature trouvent dans l'Ain un large panel d'activités, que ce soit pour des activités aériennes comme le parapente, des sports nautiques comme le canoë-kayak ou encore terrestres telle que la randonnée. La diversité et le caractère sauvage des paysages de l'Ain se prêtent parfaitement aux sports de nature, qui ont le vent en poupe depuis quelques années, qu'ils soient pratiqués par des sportifs locaux, des excursionnistes à la journée ou encore des touristes.

Le Département est compétent pour l'établissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). En effet, l'élaboration et la mise à jour des PDIPR s'inscrivent dans le cadre de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983.

Un PDIPR vise à préserver le patrimoine des chemins ruraux appartenant notamment au domaine privé des collectivités locales. Il permet en outre de connaître le potentiel de chemins à vocation de randonnée et sert de base au balisage de sentiers repérés pour leur intérêt touristique et de loisirs. L'existence d'un chemin rural inscrit au PDIPR est par exemple prise en compte lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme et des PLU en particulier.

Le 28 février 1984, le Département a adopté le PDIPR de l'Ain.

Depuis 1999, dans le cadre d'une convention avec le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) assure le suivi de ce document.

Jusqu'en 2016, le PDIPR était mis à jour annuellement sur proposition du CDRP, en fonction des demandes locales. Sur les parcelles privées traversées par un sentier inscrit, le Département concluait une convention de passage avec la collectivité concernée ainsi que le propriétaire de la parcelle. En contrepartie, le Département souscrivait un contrat d'Assurance Responsabilité Civile qui pouvait se substituer à celle du propriétaire dans le cas où un sinistre touchant un randonneur survenait sur le dit sentier.

Le constat d'un PDIPR ancien, qui ne correspond plus forcément à la réalité de la pratique de la randonnée dans l'Ain, non priorisé (6 400 km de sentiers inscrits), ainsi que la survenue d'un contentieux juridique sur la Haute-Chaine du Jura, ont conduit le Département à revoir la politique d'inscription des tronçons de sentiers au PDIPR.

Plus largement, c'est toute la politique Départementale en faveur de la randonnée qu'il a fallu adapter aux nouveaux enjeux que sont le développement du tourisme de pleine nature et la judiciarisation de la société.

Lors de la Session de février 2018, la méthode de refonte du PDIPR a été approuvée pour en faire un outil au service du développement touristique des territoires.

Conformément à ces modalités, ce travail a été engagé territoire par territoire depuis 2018, à l'échelle de chaque intercommunalité, après réalisation de diagnostics et d'une hiérarchisation des sentiers, selon des critères qui permettent de qualifier les sentiers d'intérêt départemental.

Les intercommunalités sont accompagnées par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ain, financé par le Département pour assister techniquement les territoires dans la sélection des itinéraires à inscrire au PDIPR.

L'objectif de cette démarche est de refondre totalement le PDIPR, en passant d'une logique de tronçons inscrits au fil de l'eau à un schéma opérationnel qui intègre les itinéraires d'intérêt départemental dans une optique de développement touristique.

Ces itinéraires inscrits pourront être alors être cofinancés par le Département selon les dispositifs du Plan Nature 01. Ils seront alors promus via les différents outils du Département et devront respecter la charte départementale de randonnée pédestre mise à jour début 2017.

Le Département, bien que non signataire des conventions de passage avec les propriétaires privés, a souscrit une assurance responsabilité civile spécifique aux risques liés à la randonnée. Comme inscrit dans les conventions, cette assurance pourra se substituer à celle des propriétaires signataires de ces conventions avec les intercommunalités, dès lors que leur responsabilité sans faute serait retenue dans le cas d'un accident survenu sur un itinéraire traversant leurs parcelles.

Aujourd'hui, 12 intercommunalités sont engagées dans ce travail et 10 ont délibéré pour solliciter le Département afin d'inscrire ces nouveaux itinéraires au PDIPR.

Depuis juillet 2019, la refonte du PDIPR a été approuvée pour les intercommunalités suivantes : les communautés de communes Bugey-Sud, Miribel et Plateau, Pays Bellegardien, Usses et Rhône, Dombes-Saône-Vallée, Haut-Bugey-Agglomération (hors ex. CCPH), Rives de l'Ain Pays du Cerdon, la Communauté d'agglomération du Pays-de-Gex, la Communauté de communes de la Côtière à Montluel

La présente décision vise à inscrire au PDIPR, sur proposition de la Communauté de communes de la Dombes, la liste des itinéraires sélectionnés sur le territoire de l'intercommunalité. La refonte du PDIPR sur ce territoire est prévue en plusieurs temps (2 à 3 ans). La proposition pour cette année 2020 prévoit l'inscription de 7 itinéraires majeurs. La politique de constitution d'un réseau d'itinéraires d'envergure départementale va se poursuivre avec pour objectif de proposer une vingtaine de circuits ayant un intérêt touristique majeur sur la Dombes.

- **Communauté de communes de la Dombes :**

- 7 itinéraires proposés pour cette première vague de refonte du PDIPR.
- 52 km d'itinéraires sans doublons.
- Ancien linéaire inscrit au PDIPR : 672 km.

Le détail de ces itinéraires ainsi qu'une cartographie explicitant leur répartition sont présentés en annexes.

A noter également que les fichiers des tracés précis de ces itinéraires (couche SIG nommé PDIPR01_décembre_2020) sont stockés sur les serveurs du Département. Ces tracés seront rendus accessibles via les outils informatiques du Département aux structures qui en feront la demande.

Au total, cette refonte partielle du PDIPR concerne une intercommunalité et représente 52 km de sentiers sans doublons. La Communauté de communes de la Dombes va poursuivre le développement de son réseau d'itinéraires d'envergure départementale sur son territoire avec pour objectif de proposer à terme une vingtaine de circuits.

Dans les mois à venir, de nouvelles mises à jour du PDIPR auront lieu, au fur à mesure des délibérations des intercommunalités sollicitant le Département pour une refonte du PDIPR sur leurs territoires. L'objectif est de parvenir à une refonte totale du PDIPR.

Après en avoir délibéré, conformément à la délégation de compétence consentie par le Conseil départemental ;

1) **APPROUVE** l'inscription au PDIPR de l'Ain des itinéraires proposés par la Communauté de communes de la Dombes. Ils constituent la 1^{ère} vague de refonte du PDIPR sur ce territoire (cartes et tableaux récapitulatifs joints en annexe) ;

2) **SUBSTITUE** les tronçons nouvellement inscrits, à ceux initialement inscrits au PDIPR sur le territoire de la Communauté de communes de la Dombes ;

3) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Présents:

Mme Nathalie BARDE, Mme Muriel BENIER, M. Roland BERNIGAUD, M. Guy BILLOUDET, Mme Myriam BOUVET-MULTON, M. Michel BRULHART, Mme Sandrine CASTELLANO, Mme Hélène CEDILEAU, Mme Marie-Christine CHAPEL, M. Alain CHAPUIS, M. Henri CORMORECHE, M. Romain DAUBIE, M. Jean DEGUERRY, M. Jean-Yves FLOCHON, Mme Clotilde FOURNIER, M. Christophe GREFFET, Mme Valérie GUYON, M. Jean-Yves HEDON, Mme Catherine JOURNET, M. Guy LARMANJAT, Mme Elisabeth LAROCHE, Mme Mireille LOUIS, M. Pierre LURIN, Mme Liliane MAISSIAT, Mme Hélène MARECHAL, M. Walter MARTIN, Mme Annie MEURIAU, M. Gérard PAOLI, M. Marc PECHOUX, M. Michel PERRAUD, M. Raymond PERRIN, Mme Martine TABOURET, Mme Carène TARDY, Mme Caroline TERRIER, Mme Viviane VAUDRAY.

Excusés:

M. Damien ABAD, Mme Véronique BAUDE, Mme Aurélie CHARILLON, Mme Brigitte COULON, M. Charles de la VERPILLIERE, M. Philippe EMIN, M. Christophe FORTIN, M. Jean-Pierre GAITET, Mme Natacha LORILLARD, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Daniel RAPHOZ.

Procurations:

M. Damien ABAD donne pouvoir à Mme Marie-Christine CHAPEL
Mme Véronique BAUDE donne pouvoir à M. Michel PERRAUD
Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à Mme Muriel BENIER
Mme Brigitte COULON donne pouvoir à M. Henri CORMORECHE
M. Charles de la VERPILLIERE donne pouvoir à Mme Viviane VAUDRAY
M. Philippe EMIN donne pouvoir à Mme Annie MEURIAU
M. Christophe FORTIN donne pouvoir à Mme Sandrine CASTELLANO
M. Jean-Pierre GAITET donne pouvoir à Mme Caroline TERRIER
Mme Natacha LORILLARD donne pouvoir à Mme Liliane MAISSIAT
Mme Muriel LUGA GIRAUD donne pouvoir à M. Roland BERNIGAUD
M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Gérard PAOLI

Adoption à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 46

Nombre de votants : 46

Vote :

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Bourg-en-Bresse, le 10 décembre 2020

Le Président de séance,

Copie conforme à l'original signé

Jean DEGUERRY

Communauté de communes de la Dombes : 7 itinéraires PR

TRANCHE 1 - Inscription 2020 - 7 itinéraires

Informations générales sur l'itinéraire								
Nom de l'itinéraire	Nom, référence et éditeur des éditions dans lesquels l'itinéraire est décrit	Point de départ	Impraticabilité temporaire récurrente	Longueur en km	dénivelé positif cumulé	durée	% de goudron	Niveau de difficulté
La Tour du Plantay	Fiche rando OT de la Dombes / RP Dombes(7) / Topoguide CCCChalamont(5)	Parking route de Villars	NON	6,5	22 m	1h40	55%	Très facile
L'étang Chardonnet	Fiche rando OT de la Dombes / cartoguide CCCDombes	Parking du Saint'Oliv	NON	5,8	21 m	1h30	56%	Très facile
Circuit de Gévieux	Fiche rando OT de la Dombes / RP Dombes(10)	Place du Sief (Gevieux)	NON	7,5	144 m	2h15	49%	Facile
De l'Ain au plateau	Fiche rando OT de la Dombes	Parking de l'église	NON	12,6	238 m	3h45	55%	Moyen
Les étangs Bozonnières	Fiche rando OT de la Dombes / RP Dombes(27) / cartoguide CCCDombes	Parking du village	NON	6,9	32 m	1h50	100%	Facile
Les onze étangs	Fiche rando OT de la Dombes / L'Ain à pied (42) / RP Dombes(12) / Topoguide CCC Chalamont(1)	Centre du village (parking de l'église)	NON	10,3	45 m	2h40	59%	Moyen
Circuit de Vernanges	RP Dombes(5) / cartoguide CCCDombes	Place de l'église	NON	6,2	négligeable	2h30	35%	Facile

